



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Deuxième collecte de gros rebuts 2024

Saint-Hyacinthe, le 30 mai 2024

À l'occasion de la période des déménagements, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra au cours de la dernière semaine de juin ou des deux premières semaines de juillet selon chaque territoire. Les gros rebuts doivent être sortis avant 7 h, la même journée que la collecte de résidus domestiques et être disposés en bord de rue, même pour les résidents de multi-logements. Cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière de déchets et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

À titre informatif, une liste de rebuts admissibles et de ceux qui ne le sont pas est jointe ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue. Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

RAPPEL : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité ou encore à utiliser l'un des nombreux sites de vente en ligne afin de leur offrir une seconde vie.

Dates des collectes

Mardi 25 juin :

Saint-Nazaire-d'Acton - Sainte-Hélène-de Bagot - Upton

Mercredi 26 juin :

Saint-Hugues - Saint-Louis - Saint-Marcel-de-Richelieu - Saint-Simon

Jeudi 27 juin :

Saint-Liboire

Vendredi 28 juin :

Saint-Damase - Sainte-Madeleine - Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe - Veuillez-vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies pour connaître votre secteur.

Lundi 1^{er} juillet : Secteur 1

Mardi 2 juillet : Secteur 2

Mercredi 3 juillet : Secteur 3

Jeudi 4 juillet : Secteur 4

Vendredi 5 juillet : Secteur 5

Lundi 8 juillet :

Acton Vale

Mardi 9 juillet :

Béthanie - Canton de Roxton - Roxton Falls

Saint-Théodore-d'Acton - Sainte-Christine

Mercredi 10 juillet :

La Présentation - Saint-Barnabé-Sud

Saint-Bernard-de-Michaudville - Saint-Jude

Jeudi 11 juillet :

Saint-Dominique - Saint-Valérien-de-Milton

Vendredi 12 juillet :

Saint-Pie

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source : Communications RIAM

450 774-2350

www.riam.quebec